

Fraude au faux client

écrit par Marine de la Clergerie | 12/02/2025

Qu'est-ce que la fraude au faux client ? Un fraudeur se fait passer pour l'un de vos clients ou un prospect. La fraude au faux client peut consister :

- À détourner de la marchandise en signalant un changement d'adresse
- A détourner des fonds en changeant les coordonnées bancaires

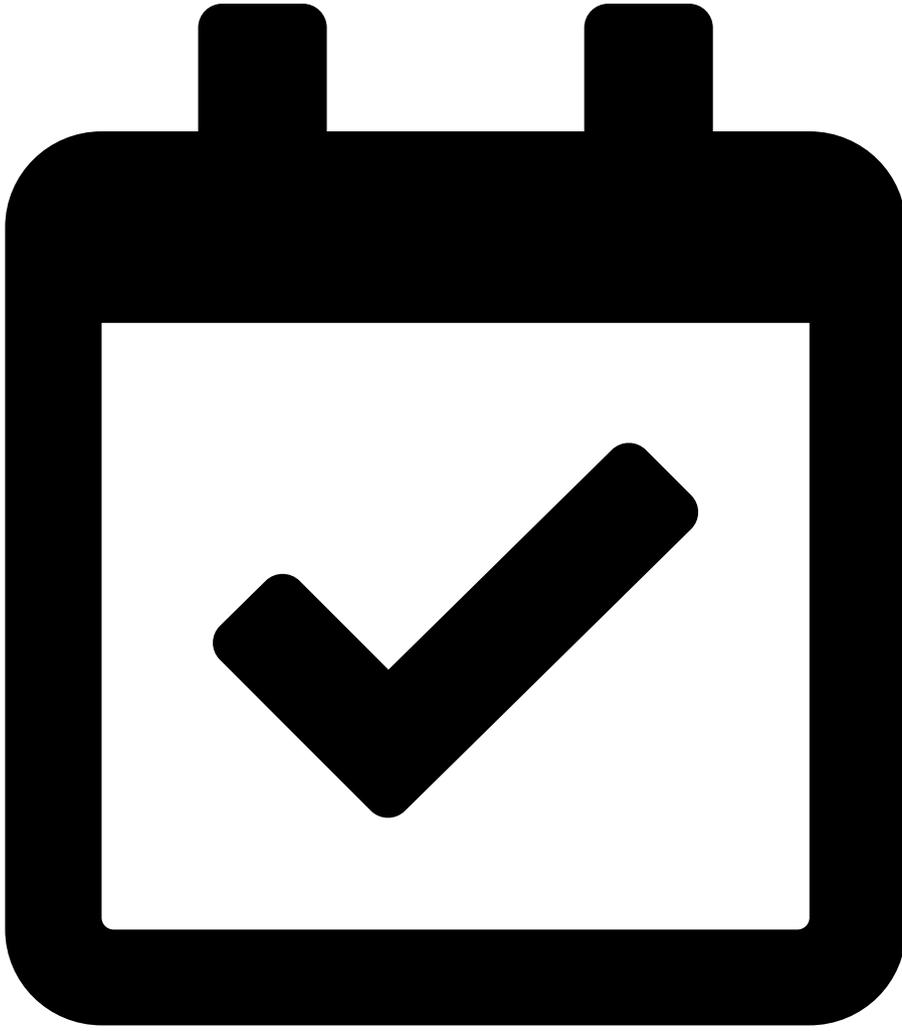
Que faire en cas de fraude au faux client ?

- Si des sommes ont été versées sur le RIB de l'escroc, demander un retour des fonds (« recall »)
- Contacter sa compagnie d'assurance et activer sa protection juridique le cas échéant
- [Porter plainte](#)
- Signaler la fraude au client dont l'identité a été usurpée
- Conserver toutes les preuves
- Consulter un avocat

Quelles sont les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour éviter la fraude au faux client ?

- Détecter tout changement suspect sur le compte du client (mail, téléphone, adresses de livraison, RIB, et.)
- Contacter le client pour valider tout changement de ce type
- Vérifier si l'adresse de livraison correspond à l'une des établissements secondaires de votre client
- Vérifier tout changement de RIB avec votre interlocuteur client habituel
- Sécuriser les comptes des clients (mots de passe robustes, double authentification, détection automatique des événements inhabituels, etc.)
- Sensibiliser son personnel aux différentes fraudes

Contact: Vous rencontrez une problématique de fraude au faux client ou votre identité a été usurpée, contactez Me Marine de la Clergerie (contact@mdc-avocat.fr, www.mdc-avocat.fr, [Consultation](#), [LinkedIn](#)), Avocat au Barreau de Toulouse, spécialiste en Droit du numérique et des communications, avec la qualification spécifique Droit des données à caractère personnel.



[Demander un devis](#)